



Procès-verbal de la septième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 18 septembre 2024 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire
M. Mathieu Montégiani	Vice-président
M. Samuel Yergeau	Administrateur
M. Étienne Pinel	Administrateur (en ligne)
M. Cédrik Verreault	Administrateur (en ligne)

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district de Saint-Roch-Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES

Mme Geneviève Savard
M. Nicol Tremblay
Mme Marilyn Wellman

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
--------------------------	---------------------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du Procès-verbal du 19 juin 2024
4. Point d'information – Aménagement vélo sur Marie-de-l'Incarnation
5. Période d'information du conseiller municipal
6. Période de questions et commentaires des citoyens
7. Dossiers particuliers du conseil de quartier
8. Trésorerie
9. Correspondance
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

<p>1. Ouverture de l'assemblée</p> <p>L'assemblée débute à 19 h 05.</p>
<p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.</p>
<p>3. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2024</p> <p>SUR UNE PROPOSITION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Myriam Nickner-Hudon, appuyée par M. Sylvain Simoneau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter l'adoption du procès-verbal du 19 juin 2024 à la prochaine assemblée.</p>
<p>4. Point d'information – Aménagement vélo sur la rue Marie-de-l'Incarnation</p> <p>État de l'avancement du corridor vélo cité (CVC) sur la rue Marie-de-l'Incarnation Constant Pilote, ingénieur à la Ville de Québec Hélène Salesse, ingénieure dans l'équipe de Vélo Cité</p> <p>M. Constant Pilote rappelle qu'il y a eu une séance publique d'information tenue sur le projet le 18 mars dernier. Les gens ont demandé entre autres de sécuriser la traversée des modes</p>

actifs, surtout à l'intersection du boulevard Charest, d'augmenter la durée de la traversée piétonne et de maintenir la fluidité de l'axe.

Le CVC de Marie-de-l'Incarnation est implanté à partir de l'intersection de la rue Guyart au Nord jusqu'au pied de la Pente-Douce au Sud. C'est un tronçon de 1,2 km qui sera fonctionnel à l'année (donc déneigé pendant l'hiver). Avec le nouveau projet, on a retranché une voie automobile en direction Sud.

M. Pilote ajoute que le nouveau lien cyclable accroît la sécurité pour les cyclistes. Ce lien structurant sera fonctionnel à l'année. On vient mailler le réseau existant avec ce nouveau lien. L'implantation du projet se fait dans l'emprise disponible. Il n'y a pas d'impact sur les voies de circulation, à l'exception de la période de pointe entre 7h et 9h, car la voie réservée en direction Sud a été déplacée dans une voie auto.

Les principales interventions du CVC Marie-de-l'Incarnation sont :

- L'ajout de bandes cyclables protégées unidirectionnelles est et ouest sur la rue Marie-de-l'Incarnation
- Ajout de balises, marquages et zones tampons
- Marquage aux intersections
- Repartage de l'espace sur la chaussée actuelle
- Ajout de têtes de feux dédiés aux cyclistes (2025) et reprogrammation des feux (2024).
- Recalibrage de la largeur des voies automobiles.

Parmi les principaux impacts de l'instauration du CVC Marie-de-l'Incarnation, on peut noter :

- Des impacts négligeables sur la circulation automobile
- Des impacts négligeables sur le transport en commun

Les bénéfices se font sentir principalement pour les piétons et les cyclistes. Ceux-ci profitent d'une sécurité accrue, notamment par la séparation automobile (1,8 m d'espace pour le cycliste), la réduction de la vitesse automobile et l'augmentation de la durée des traverses piétonnes sur l'axe.

Les bandes cyclables peuvent aussi être utilisées pour les aides à la mobilité, comme les quadriporteurs.

Mme Hélène Salesse

En mars dernier, ce qui avait été mis de l'avant lors de la consultation publique, c'était de prioriser la sécurité et le confort des modes de transport actif. C'est ce qui a été fait. De plus, la fluidité des déplacements a aussi été prise en considération.

Il y a un maintien de toutes les manœuvres véhiculaires à l'intersection du boulevard Charest et de la rue Marie-de-l'Incarnation.

Des lignes de guidage au sol permettent d'aligner le véhicule dans la direction de sa voie de réception. Cette configuration est transitoire. Il y aura des modifications géométriques qui seront effectuées par la suite (2025), en vue d'un aménagement plus naturel.

En réaffectant la voie de stationnement en bande cyclable, la voie réservée aux autobus en direction sud se déplace dans une voie banale. Durant la semaine, entre 7h et 9h, tous les

véhicules en direction sud seront sur une seule voie. Les virages à gauche pour les véhicules circulant en direction sud seront donc interdits, du lundi au vendredi, de 7h à 9h, pour éviter un refoulement, aux rues suivantes : Raoul-Jobin, Des Oblats et Napoléon.

Échéancier

L'effaçage de l'ancien marquage est terminé.

Le marquage linéaire est fait.

Le marquage ponctuel est en cours.

Après la mise en place de nombreux éléments techniques, le lien devrait être opérationnel à la fin septembre.

Au printemps 2025, les équipements de feux de circulation à l'intersection Charest seront renouvelés pour ajouter des feux dédiés aux cyclistes. L'intersection sera reconfigurée pour réaligner l'intersection et la rendre plus naturelle.

Le CVC Marie-de-l'Incarnation est un projet évolutif. La Ville prévoit réaliser un exercice de consultation publique dans les prochaines années pour bonifier l'aménagement urbain du secteur.

Un citoyen demande s'il y a des améliorations de prévues sur l'Aqueduc coin Charest et déplore les grandes fissures sur les trottoirs qui obligent les piétons à aller sur la bande cyclable.

Mme Salesse précise que ce sera fait prochainement (la réparation de trottoirs sur le CVC).

L'ajout de feux prioritaires (blancs) pour les autobus est aussi prévu dans le projet.

Une citoyenne demande ce qu'il en est de la sécurité devant les commerces où il n'y a pas de bollard. Mme Salesse rappelle qu'un maximum de balises ont été posées à un maximum d'endroits, partout où c'était possible et qu'il y a du marquage vert.

Mme Nickner-Hudon se réjouit de l'avancement du projet. C'est vraiment intéressant qu'il y aura des feux automatiques (pour les cyclistes); parce que enlever sa mitaine, peser sur le bouton, c'est pas super. J'ai confiance qu'après quelques mois, les gens vont prendre le réflexe (des changements apportés).

La synchronisation des feux aux intersections des rues Montmagny, Saint-Bernard et Saint-Vallier devrait être mise en place prochainement

5. Période d'information du conseiller municipal

Le conseiller municipal de Saint-Roch-Saint-Sauveur, M. Pierre-Luc Lachance, aborde les divers sujets suivants.

Ascenseur du Faubourg -- L'ascenseur du Faubourg se refait une beauté. Les travaux ont commencé le 3 septembre dernier et vont se poursuivre jusqu'en décembre, pour un nettoyage complet. C'est un investissement de près de 2 millions de dollars. De septembre à décembre 2024, le café et l'ascenseur demeurent accessibles. Au printemps 2025, le café et l'ascenseur seront fermés pendant une dizaine de semaines pour effectuer un remplacement de la machinerie. Des mesures de mitigation seront mises en place.

Stratégie sur la sécurité routière – Ça se termine en décembre. Mais on travaille déjà sur la Stratégie routière 2025-2029. On collabore avec les écoles, des organismes spécialisés en transport, le ministère des Transports, etc. La population sera bientôt appelée à participer pour la future Stratégie de sécurité routière. Les conseils de quartier sont invités à participer.

Logements sociaux – On a réussi à atteindre et même dépassé notre cible de 500 logements sociaux, puisque 600 logements de ce type sont en train d'être construits dans la Ville de Québec. En août dernier, c'est le deuxième meilleur mois depuis 2021 pour les mises en chantier.

Clocher de l'église – Il reste à monter la croix, ce qui devrait être fait d'ici la fin septembre. Les réparations devraient être finalisées. L'échafaudage devrait être enlevé avant la première neige. C'est un symbole fort qui sera de retour dans le quartier, après son démantèlement d'urgence en 2017.

Sécurité aux abords de l'école primaire Sacré-Cœur – Des citoyens ont constaté des problématiques en lien avec le détour qui doit être fait en raison des travaux sur la rue Saint-Vallier Ouest. Il y a un flot de circulation supplémentaire.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

Propreté des immeubles -- Une citoyenne demande si les propriétaires doivent respecter une règle d'imputabilité pour maintenir l'entretien de leur immeuble, ainsi que des balcons. Elle demande aussi si le parc du Petit Moulin peut changer de vocation pour qu'il soit davantage occupé, comme l'ajout d'un terrain de pétanque afin diminuer la présence de l'itinérance et de la drogue.

Itinérance

Décentralisation des ressources -- M. Lachance souligne que la Ville de Québec collabore avec le CIUSS (de la Capitale-Nationale) pour procéder à une décentralisation des ressources, c'est-à-dire de ne plus concentrer les ressources pour démunis et sans-abri seulement dans les quartiers centraux. Il appartient au CIUSSS d'aider les organismes en aide à l'itinérance de déménager ailleurs que sur le territoire de la basse-ville.

Parc du Petit Moulin -- Mme Nickner-Hudon mentionne qu'il faudrait trouver une solution pour le parc du Petit Moulin et réorienter les consommateurs de drogues ailleurs. Il y a le site d'injection supervisée, mais ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise d'aller à cet endroit. Investir dans les propriétés, c'est bien, mais certains propriétaires n'ont pas nécessairement les moyens d'assurer un entretien adéquat de leur immeuble, fait remarquer Mme Nickner-Hudon.

M. Lachance rappelle qu'il est toujours possible d'appeler au 311 pour formuler une plainte en lien avec la salubrité. Des inspecteurs peuvent intervenir.

Une autre citoyenne qui travaille à l'École de danse Alyne-Lebel, a mentionné également la problématique (flânage, drogue, etc.) au parc du Petit Moulin. Certaines approches ont été faites avec l'équipe multi du Service de police de la Ville de Québec. Elle souligne la présence

de nouveaux propriétaires qui sont peut-être issus du crime organisé et de certaines personnes qui rôdent la nuit et commettent des vols.

M. Pierre-Luc Lachance rappelle que lors d'une situation problématique non urgente qui nécessite toutefois le travail des policiers, on peut composer le 641-AGIR (2447).

Pollution lumineuse -- Un citoyen se plaint de la pollution lumineuse de certains bâtiments nouvellement construits, avec leur design particulier. Il propose aussi une éolienne sur le terrain de Verdun.

Le règlement sur la nuisance lumineuse – le règlement 19 – est en vigueur et peut être évoqué si une plainte est faite en ce sens au 311.

Sécurité routière -- Un citoyen signale un enjeu de sécurité routière sur la rue Saint-Vallier Ouest, entre les intersections du pont Scott et de la rue Verdun, pour les écoliers qui traversent la rue pour prendre le service scolaire qui se rend à l'école Notre-Dame-du Canada (secteur Vanier). Le transport scolaire juge que ce tronçon est sécuritaire, alors que des parents sont d'un autre avis.

M. Lachance indique que la Ville de Québec n'a pas de pouvoir sur le transport scolaire. C'est au Centre de services scolaire à travailler avec le transporteur scolaire. Pour augmenter la sécurité sur la Saint-Vallier Ouest, M. Pierre-Luc Lachance rappelle qu'un feu de signalisation a été ajouté à l'intersection Verdun. Pour l'aspect gonflement de trottoir qui permettrait de réduire la vitesse sur Saint-Vallier, il y a d'autres priorités sur lesquelles travailler (comme le chantier en cours sur Saint-Vallier).

L'Avenue des Oblats sera la prochaine priorité. Ce sera après 2027, à la suite de la fin sur le chantier sur la rue Saint-Vallier Ouest.

Ancien poste de police Victoria -- Une citoyenne demande quel sort est réservé à l'immeuble désuet qu'est l'ancien poste de police Victoria. M. Pierre-Luc Lachance informe qu'il n'y a pas de projet pour le moment, après la démolition du bâtiment. Des travaux de consultation publique devront être faits pour les prochaines étapes.

Il est question notamment d'aménager une partie du terrain qui sera laissé vacant en parc pour les personnes à mobilité réduite, de 0 à 25 ans (modules de jeux adaptés). Le projet de construction sur le terrain vacant qui sera laissé par l'ancien poste de police Victoria sera en plusieurs étapes.

M. Samuel Yergeau appuie la possibilité d'un jardin communautaire sur le terrain du parc Victoria qui deviendra libre après la démolition du poste de police.

Rue Saint-Vallier Ouest -- Mme Myriam Nickner-Hudon a fait une intervention pour faire corriger les pancartes de signalisation temporaire du RTC sur la rue Saint-Vallier Ouest, car elles sont parfois contradictoires.

Terrain rue Verdun -- Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur ajoute que la Ville de Québec est en réflexion sur le développement du terrain Verdun et de la possibilité d'y faire de l'agriculture urbaine.

M. Lachance mentionne que la Ville de Québec a besoin l'aide financière du gouvernement pour décontaminer le terrain, puisque les coûts sont trop importants.

Transport en commun -- Mme Myriam Nickner-Hudon mentionne l'importance de nommer les intersections des bus du RTC qui sont déplacés en lien avec le chantier de la rue Saint-Vallier Ouest, et pas seulement les numéros d'arrêt de bus. Elle propose un code de couleur sur l'application Nomade pour signifier qu'il s'agit d'un arrêt de bus temporaire.

7. Dossiers particuliers du conseil de quartier

Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles – M. Michael Parish représentant du comité mentionne divers problèmes avec les sacs mauves, le compost, les textiles et le verre au centre de tri (encore en attente pour une consigne). Il devrait y avoir plus de sites de proximité de récupération de piles, d'ampoules et d'électroménagers. Pour l'usine de biométhanisation, 94% ce sont des boues municipales, les 6% restants proviennent des sacs mauves. Ce n'est pas assez.

M. Pierre-Luc Lachance informe que la participation citoyenne est bonne. Près de 80% des résidents participent au programme de collecte des résidus alimentaires, selon les capteurs de la Ville de Québec. M. Lachance voit de moins en moins de sacs mauves utilisés pour d'autres usages que la collecte des résidus alimentaires. Il reste un travail à faire pour sensibiliser les gens à utiliser davantage le compost.

Les instituts, commerces et industries ont été intégrés au service de collecte du compost à la fin de l'été, ce qui devrait augmenter la quantité de digestat.

Craque-Bitume s'est associé dans les dernières années à des jardins communautaires pour le compost, ce qui est plus profitable pour l'organisme que de générer du compost de manière individuelle, sans partenariat.

8. Trésorerie

En l'absence de la trésorière, ce point est reporté à la prochaine assemblée.

9. Correspondance

S.O.

10. Varia

S.O.

11. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21h05.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 16 octobre 2024.

Mme Myriam Nickner-Hudon

M. Sylvain Simoneau

Présidente

Secrétaire